

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
 SICAD

GUIDE DU CITOYEN

**CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN**

REFERENCE : Arrêté du Ministre de ..... en date du ..... tel que  
 modifié par l'arrêté en date.....  
 (JORT N° ..... du .....)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques  
 Domaine de la prestation : Protection et contrôle de la qualité des produits agricoles  
 Objet de la prestation : Attestation de fumigation par les pesticides gazeux

**CONDITIONS D'OBTENTION**

Néant

**PIECES A FOURNIR**

- Une demande

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt de la demande	Le demandeur	
- Fixation d'une date pour réaliser l'opération de fumigation	Les agents de contrôle phytosanitaire	Immédiatement après la réception de la demande
- Elaboration de l'attestation	Les agents de contrôle phytosanitaire	
- Délivrance de l'attestation	Les agents de contrôle phytosanitaire	Après la réalisation de l'opération de fumigation

**LIEU DE DEPOT DU DOSSIER**

SERVICE : Les services du contrôle phytosanitaire aux points de passage  
 ADRESSE : Les postes frontaliers (ports, aéroports, points de passage terrestres)

**LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

SERVICE : Les services du contrôle phytosanitaire aux points de passage  
 ADRESSE : Les postes frontaliers (ports, aéroports, points de passage terrestres)

**DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

Après la réalisation de l'opération de fumigation

**REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

-Décret n° 2004-2631 du 9 Novembre 2004 fixant la liste des attestations administratives pouvant être délivrées aux usagers, par les services du ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques, les établissements et les entreprises publics sous-tutelle.